



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les conseillers d'orientation participent à la consultation publique gouvernementale sur la solidarité et l'inclusion sociale

Montréal, le 1er février 2016 – L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) apporte l'éclairage de son expertise à la consultation publique portant sur le 3e plan d'action gouvernementale sur la solidarité et l'inclusion sociale.

« La plus grande partie des orientations et des priorités suggérées dans ce plan interpellent directement le champ d'exercice de la profession. Ainsi, l'intervention des conseillers d'orientation (c.o.), et l'Ordre qui les encadre, contribuera aux objectifs visés », souligne le président de l'Ordre, Laurent Matte, c.o.

Dans son Mémoire, l'Ordre propose des pistes de réflexion et d'action issues de pratiques reconnues et de la recherche, dont voici les lignes directrices :

- Centrer les interventions sur les personnes en fonction d'une évaluation rigoureuse de leur situation ;
- Maximiser les chances de réussite de l'insertion professionnelle en valorisant la mise en place de programmes et d'interventions de longue durée, qui offrent une aide adaptée et souple en fonction des besoins de la personne ainsi qu'un soutien dans toutes les sphères de sa vie ;
- Viser la cohérence des interventions et des intervenants ;
- Appuyer les politiques publiques sur des données probantes.

L'évaluation des besoins : centrale et incontournable !

Les personnes présentant des problèmes d'intégration au travail sont souvent des personnes vulnérables qui nécessitent une évaluation rigoureuse et exhaustive de leur situation afin de faire ressortir l'ensemble de leurs besoins dans toute leur diversité et leur complexité. Cette évaluation est centrale dans la démarche, car c'est elle qui permet de déterminer les interventions appropriées et le soutien à apporter, tout comme les possibilités et conditions de réussite. En 2010, l'OCCOQ a réalisé un [Guide d'évaluation en orientation](#) permettant de saisir la complexité de ce type d'évaluation.

Par ailleurs, l'Ordre s'inquiète de l'efficacité des mesures si elles sont réalisées dans un contexte de coercition, une approche dont l'efficacité est contredite scientifiquement par plusieurs études. Il estime aussi que pour atteindre les objectifs visés, un effort particulier et soutenu doit être fait pour arrimer l'intervention de toutes les parties concernées.

Des conditions essentielles à l'efficacité de l'intervention

Aussi, le mémoire de l'Ordre expose le fait qu'une recherche québécoise récente (Michaud et collab., 2012) démontre que certaines conditions apparaissent essentielles à l'efficacité de l'intervention auprès des clientèles éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion : *Les six conditions de la réussite d'une programmation intégrative et contextualisante : la durée, l'ouverture et la souplesse, le partenariat territorial, l'implication dans la communauté, la directionnalité sur la formation et le travail et la formation du personnel.*

Enfin, le président de l'Ordre souhaite que « *cette consultation puisse être l'occasion de repartir sur des bases solides ainsi que sur une action concertée et un engagement commun afin que personne dans notre société ne soit exclu* ».

- 30 -

Informations : Diane Tremblay, coordonnatrice aux communications, OCCOQ

514 737 4717 # 224 ou 1 800 363 2643

dtremblay@orientation.qc.ca

www.orientation.qc.ca